

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01848

Numéro SIREN : 819 679 333

Nom ou dénomination : A2 CHARPENTE

Ce dépôt a été enregistré le 03/12/2021 sous le numéro de dépôt 34641

34641

A2 CHARPENTE
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 2 RUE DES COMMERES, 78310 COIGNIERES
819679333 RCS VERSAILLES

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 septembre 2021

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 30 juin 2021

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2021 s'élevant à 100 221 euros de la manière suivante :

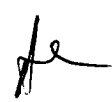
Bénéfice de l'exercice	100 221 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	166 184 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	266 405 euros
A titre de dividendes	57 143,00 euros
Soit 285,72 euros par action	
Le solde	209 262 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 209 262 euros.

Les modalités de paiement du dividende seront fixées par la gérance.

L'associé unique déclare être informé que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.



Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 57 143,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 juin 2018 :

31 429,00 euros, soit 157,15 euros par titre.

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 31 429,00 euros

Exercice clos le 30 juin 2019 :

42 857,00 euros, soit 214,29 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 42 857,00 euros

Exercice clos le 30 juin 2020 :

57 143,00 euros, soit 285,72 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 57 143,00 euros

Certifié conforme

Le Président





A2 CHARPENTE

2 RUE DES COMMERES

78310 COIGNIERES

LIASSE FISCALE 30/06/2021 IS / RN

Période du 01/07/2020 au 30/06/2021

N° 2065-SD
2021



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01072020	et clos le	30062021	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PSE innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation du loyer, art. 209-4 A (sociétés de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
A2 CHARPENTE 2 RUE DES COMMERES 78310 COIGNIERES					
SIRET	8	1	9	6	7 9 3 3 3 0 0 0 1
6 MEl : comanbat@yahoo.fr					
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		

RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					

B ACTIVITÉ					
Activités exercées	Travaux de charpente				Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31 %	Bénéfice imposable à 28 %	99 849	Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %	38 120	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %				
	PV à long terme imposables à 19 %	Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A			
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Autres dispositifs	
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies					
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W				
---	--	--	--	--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (art. 200 A du CGI)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %					

F ENTREPRISES SOUMISES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAR PAYS PRODUCTEUR (art. 223 quinquies C-I-1)					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre					
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée					
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe					

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE COALA					

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable			Nom et adresse du conseil		
PNG & ASSOCIES 2 RUE DES COMMERES 78310 COIGNIERES			Tél: 0130050070		

OGA/OMGA	Visueur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date: 29092021	Lieu: COIGNIERES	
N° d'agrément du CGA/OMGA/visueur conventionné			Qualité et nom du signataire: Gérant ADRIAN-IOAN COMANELEA		
			Signature:		

Examen de conformité fiscale (ECF)		prestataire :	
------------------------------------	--	---------------	--

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2021

Désignation de l'entreprise :		A2 CHARPENTE															1 2							
Adresse de l'entreprise		2 RUE DES COMMERES 78310 COIGNIERES															Durée de l'exercice précédent *		1 2					
Numéro SIRET *		8 1 9 6 7 9 3 3 3 0 0 0 1 6															Néant ☐ *							
																	Exercice N clos le,		3 0 0 6 2 0 2 1					
																	Brut		Amortissements, provisions		Net			
																	1		2		3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA																						
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB															AC						
		Frais de développement *	CX															CQ						
		Concessions, brevets et droits similaires	AF															AG						
		Fonds commercial (1)	AH															AI						
		Autres immobilisations incorporelles	AJ															AK						
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL															AM						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN															AO						
		Constructions	AP															AQ						
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR															AS						
		Autres immobilisations corporelles	AT															4 498 AU		2 016		2 483		
		Immobilisations en cours	AV															AW						
		Avances et acomptes	AX															AY						
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS															CT						
		Autres participations	CU															3 250 CV				3 250		
		Créances rattachées à des participations	BB															BC						
Autres titres immobilisés		BD															BE							
Prêts		BF															BG							
Autres immobilisations financières *		BH															1 100 BI				1 100			
TOTAL (II)		BJ															8 848 BK		2 016		6 833			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL															BM						
		En cours de production de biens	BN															BO						
		En cours de production de services	BP															BQ						
		Produits intermédiaires et finis	BR															BS						
		Marchandises	BT															BU						
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV															12 475 BW				12 475		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX															84 053 BY		37 990		46 064		
		Autres créances (3)	BZ															36 037 CA				36 037		
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB															CC						
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD															CE						
		Disponibilités	CF															301 516 CG				301 516		
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH															135 CI				135		
		TOTAL (III)	CJ															434 216 CK		37 990		396 226		
		Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW																					
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM																					
Écarts de conversion actif * (VI)		CN																						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO															443 065 1A		40 006		403 059			
Renvois : (1) Dont droit au bail :																	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :															Stocks :				Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A2 CHARPENTE		Néant ☐ *
			Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....2.000.....)		DA	2 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC	
	Réserve légale (3)		DD	200
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)		DG	
	Report à nouveau		DH	166 184
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	100 221
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	
	TOTAL (I)		DL	268 605
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées		DN	
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	365
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	106 658
	Dettes fiscales et sociales		DY	27 431
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
	Autres dettes		EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	
TOTAL (IV)		EC	134 454	
Ecart de conversion passif *		(V)	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	403 059	
RENNVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
			1D	
			1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	134 454
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : <u>A2 CHARPENTE</u>				Néant ☐ *			
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens *} \\ \text{services *} \end{array} \right.$	FD		FE		FF	
		FG	615 623	FH		FI	615 623
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	615 623	FK		FL	615 623
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	8
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	615 631
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	70 105
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	155 192
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	6 014
	Salaires et traitements *					FY	169 826
	Charges sociales (10)					FZ	75 738
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} \text{- dotations aux amortissements *} \\ \text{- dotations aux provisions} \end{array} \right.$				GA	2 456
			Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GB	
			Pour risques et charges : dotations aux provisions			GC	
	Autres charges (12)					GD	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GE	194
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (II - I)					GF	479 525	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GG	136 106
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GH	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GI	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GJ	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GK	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GL	1
	Différences positives de change					GM	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GN	
Total des produits financiers (V)					GO		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GP	1
	Intérêts et charges assimilées (6)					GQ	
	Différences négatives de change					GR	375
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GS	
Total des charges financières (VI)					GT		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GU	375	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (II - II + III - IV + V - VI)					GV	(374)	
					GW	135 732	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite) DGFIP N° 2053-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A2 CHARPENTE		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	8 333	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	8 333	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	298	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	9 871	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	10 168	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(1 835)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	33 676	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	623 965	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	523 744	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	100 221	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	22 491
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9			
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8				
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
AMENDES			298			
VALEUR NETTE COMPTABLES ELEMENTS CEDES			9 871			
CESSION IMMO				8 333		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

A2 CHARPENTE

2 RUE DES COMMERES

78310 COIGNIERES

Annexes légales

Aux comptes annuels présentées en EUROS

Période du 01/07/2020 au 30/06/2021

A2 CHARPENTE

ANNEXE

Période du 01/07/2020 au 30/06/2021

Aux comptes annuels présentée en EUROS

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2021 dont le total est de 403 059,02 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 100 221,02 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2020 au 30/06/2021.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/07/2019 au 30/06/2020.

A2 CHARPENTE

SOMMAIRE

Période du 01/07/2020 au 30/06/2021

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Charges à répartir sur plusieurs exercices
- Composition du capital social
- Ventilation du chiffre d'affaires net
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Crédit-bail mobilier
- Résultat des 5 derniers exercices

A2 CHARPENTE

ANNEXE

Période du 01/07/2020 au 30/06/2021

Aux comptes annuels présentée en EUROS

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

A2 CHARPENTE

ANNEXE

Période du 01/07/2020 au 30/06/2021

Aux comptes annuels présentée en EUROS

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.4 - Impact de la pandémie due au coronavirus (COVID-19)

Conformément aux principes comptables applicables en France, la pandémie de COVID-19 est un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui ne donne pas lieu à une modification du bilan et du compte de résultat clos au 31 décembre 2019. Ainsi tous les postes du bilan et du compte de résultat sont comptabilisés et évalués sans tenir de conséquences de cet événement.

1.4.1 - Avec impact sur l'activité de l'entreprise, mais sans être en capacité de le chiffrer et sans remise en cause de la continuité

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cette situation a eu des impacts sur notre activité depuis le 1er janvier 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation. La situation est extrêmement évolutive et volatile. Il est difficile, à ce stade, d'en estimer les impacts financiers sur notre activité.

A2 CHARPENTE

ANNEXE

Période du 01/07/2020 au 30/06/2021

Aux comptes annuels présentée en EUROS

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

A2 CHARPENTE

ANNEXE

Période du 01/07/2020 au 30/06/2021

Aux comptes annuels présentée en EUROS

3 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immob. au début d'exercice	Augmentations Réévaluat. en cours d'exercice	Augmentations Acquisit', créat' virent pst à pst
Frais d'établissement, recherche, développement			
Autres immobilisations incorporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Install. générales, agencements, constructions			
Install. techniques, matériel, outillages industriels			
Autres install., agencements, aménagements			
Matériel de transport			12 226
Matériel de bureau, informatique, mobilier	1 915		2 583
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	1 915		14 809
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	50		3 200
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	1 248		-148
TOTAL	1 298		3 052
TOTAL GENERAL	3 213		17 862

	Diminutions Par virement de pst à pst	Diminutions Par cession ou mise HS	Valeur brute des immob. à fin d'exercice	Réév. légale Val origine à fin d'exercice
Frais d'établissement, recherche, développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel, outillages industriels				
Autres install., agencements, aménagements				
Matériel de transport		12 226		
Matériel de bureau, informatique, mobilier			4 498	4 498
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		12 226	4 498	4 498
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			3 250	3 250
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			1 100	1 100
TOTAL			4 350	4 350
TOTAL GENERAL		12 226	8 848	8 848

A2 CHARPENTE

ANNEXE

Période du 01/07/2020 au 30/06/2021

Aux comptes annuels présentée en EUROS

4 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Elem. sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel et outill. industriels				
Installations, agencements divers				
Matériel de transport		2 355	2 355	
Matériel de bureau, informatique, mobilier	1 915	101		2 016
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	1 915	2 456	2 355	2 016
TOTAL GENERAL	1 915	2 456	2 355	2 016

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la prov. pour amort. déroq.	
	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Install. gales, agencements, constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels					
Installations, agencements divers					
Matériel de transport	2 355				
Mat. de bureau, informatique, mobilier	101				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	2 456				
TOTAL GENERAL	2 456				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

A2 CHARPENTE

ANNEXE

Période du 01/07/2020 au 30/06/2021

Aux comptes annuels présentée en EUROS

5 - ETAT DES PROVISIONS

PROVISIONS	Début exercice	Augmentat. dotations	Diminutions reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse de prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions règlementées				
TOTAL Provisions règlementées				
Pour litiges				
Pour garanties données client				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations				
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions				
TOTAL Provisions				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	37 990			37 990
Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations	37 990			37 990
TOTAL GENERAL	37 990			37 990
Dont dotations et reprises:				
- d'exploitation				
- financières				
- exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

A2 CHARPENTE

ANNEXE

Période du 01/07/2020 au 30/06/2021

Aux comptes annuels présentée en EUROS

6 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	1 100		1 100
Clients douteux ou litigieux	37 990	37 990	
Autres créances clients	46 064	46 064	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices	2 912	2 912	
- T.V.A.	33 125	33 125	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	135	135	
TOTAL GENERAL	121 325	120 225	1 100
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières				
Fournisseurs et comptes rattachés	106 658	106 658		
Personnel et comptes rattachés	10 213	10 213		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 889	9 889		
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A.	5 750	5 750		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	1 580	1 580		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	365	365		
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	134 454	134 454		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès associés				

A2 CHARPENTE

ANNEXE

Période du 01/07/2020 au 30/06/2021

Aux comptes annuels présentée en EUROS

7 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)

7.1 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 267
Dettes fiscales et sociales	1 465
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	15 732

7.2 - CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	135	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	135	

Commentaires:

7.3 - CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

	Montant brut	Taux amortissement
Charges différées		
Frais d'acquisition des immobilisations		
Frais d'émission des emprunts		
Charges à étaler		
TOTAL		

7.4 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale
Actions /parts soc. composant le capital au début de l'exercice	200	10,00
Actions /parts soc. émises pendant l'exercice		
Actions /parts soc. remboursées pendant l'exercice		
Actions /parts soc. composant le capital en fin d'exercice	200	10,00

Commentaires:

A2 CHARPENTE

ANNEXE

Période du 01/07/2020 au 30/06/2021

Aux comptes annuels présentée en EUROS

8 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)

8.1 - CREDIT BAIL MOBILIER

	Install Mat Out	Autres	Total
Valeur d'origine		190 188	190 188
Amortissements :			
- Cumuls exercices antérieurs		95 900	95 900
- Dotations de l'exercice		24 993	24 993
TOTAL		69 295	69 295
Redevances payées :			
- Cumuls exercices antérieurs		85 355	85 355
- Exercice		22 491	22 491
TOTAL		107 846	107 846
Redevances restant à payer :			
- à un an au plus		32 979	32 979
- à plus d'un an et cinq au plus		30 153	30 153
- à plus de cinq ans			
TOTAL		63 132	63 132
Valeur résiduelle :			
- à moins d'un an			
- à un an au plus			
- à plus d'un an et cinq au plus			
- à plus de cinq ans			
TOTAL			
Montant pris en charge dans l'exercice		22 491	22 491

A2 CHARPENTE

ANNEXE

Période du 01/07/2020 au 30/06/2021

Aux comptes annuels présentée en EUROS

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes Durée de l'exercice	30/06/2021 12 mois	30/06/2020 12 mois	30/06/2019 12 mois	30/06/2018 12 mois	30/06/2017 15 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
b) Nombre d'actions émises	200	200	200	200	200
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	615 623	611 644	727 500	556 709	242 880
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	136 353	125 163	159 432	145 259	60 259
c) Impôt sur les bénéfices	33 676	36 442	40 315	16 469	9 736
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	102 677	88 721	119 117	128 790	50 523
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	100 221	87 211	117 571	69 803	47 227
f) Montants des bénéfices distribués	57 143	57 143	42 857	31 429	24 000
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	513	444	596	644	253
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	501	436	588	349	236
c) Dividende versé à chaque action	286	286	214	157	120
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés	7	11	12	9	4
b) Montant de la masse salariale	169 826	246 860	229 419	182 503	114 393
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	75 738	89 431	89 977	63 654	50 249

Observations complémentaires

A2 CHARPENTE
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 2 RUE DES COMMERES, 78310 COIGNIERES
819679333 RCS VERSAILLES

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT

Exercice clos le 30 juin 2021

Monsieur Adrian- Ioan COMANELEA, associé unique et Président de la société A2 CHARPENTE, a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 30 juin 2021, l'activité de la Société a été la suivante :

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît, ci-dessous, résumant les principaux comptes du bilan et regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur importance relative par rapport à l'exercice précédent.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 30 juin 2021, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont les suivants :

Relativement satisfait des résultats de l'exercice écoulé, nous allons cependant porter tous nos efforts au développement de notre chiffre d'affaires, tout en restant très attachés au maintien à un juste niveau des frais fixes de structure et en surveillant au mieux le suivi des règlements.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.



Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2021, le chiffre d'affaires s'est élevé à 615 623 euros contre 611 644 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 0,65%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 8 euros contre 7 167 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -99,89%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 70 105 euros contre 8 410 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 733,59%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 155 192 euros contre 140 468 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 10,48%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 6 014 euros contre 11 259 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -46,58%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 169 826 euros contre 246 860 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -31,21%.

Le montant des charges sociales s'élève à 75 738 euros contre 89 431 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -15,31%.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 7 personnes contre 11 personnes à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation de -36,36%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 2 456 euros contre 1 510 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 62,65%.

Le montant des autres charges s'élève à 194 euros contre 174 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 11,49%.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 479 525 euros contre 498 112 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -3,73%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 136 106 euros contre 120 699 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 12,76%.

Compte tenu d'un résultat financier de -374 euros (1 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 135 732 euros contre 120 700 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 12,45%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -1 835 euros contre 2 953 euros pour l'exercice précédent.
- d'un impôt sur les sociétés de 33 676 euros contre 36 442 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 100 221 euros contre un bénéfice de 87 211 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 14,92%.



Au 30 juin 2021, le total du bilan de la Société s'élevait à 403 059 euros contre 320 380 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 25,81%.

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 100 221 euros qui recevrait l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice	100 221 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	166 184 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	266 405 euros
 A titre de dividendes	 57 143,00 euros
Soit 285,72 euros par action	
Le solde	209 262 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 209 262 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 211 462 euros.

Les modalités de paiement du dividende seront fixées par la gérance.

Il est indiqué que depuis le 1er janvier 2018, les dividendes sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 1).

Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater).

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 57 143,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article

R

117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Distributions antérieures de dividendes

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 juin 2018 :

31 429,00 euros, soit 157,15 euros par titre.

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 31 429,00 euros

Exercice clos le 30 juin 2019 :

42 857,00 euros, soit 214,29 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 42 857,00 euros

Exercice clos le 30 juin 2020 :

57 143,00 euros, soit 285,72 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 57 143,00 euros

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

En application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, il convient de rappeler que les conventions conclues entre la Société et son Président associé unique au cours de l'exercice écoulé seront portées sur le registre des décisions de l'associé unique.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Il convient d'indiquer qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

Fait à COIGNIERES
Le 30 septembre 2021

